

Formation

Les réglementations d'une MAM

L'objectif de cette formation est d'équiper les professionnels afin qu'ils puissent mener tranquillement le déploiement de leur projet d'ouverture d'une MAM et/ou perfectionner leurs méthodes (pour celles qui ont déjà travaillé dans une MAM). Une portion du temps de formation est consacrée à soutenir chaque apprenant dans la préparation de son projet et le recueil de ses documents administratifs.

Informations

Sujet	Les réglementations d'une MAM
Nombre de jours et d'heures	2 jours / 14H
Formatrice	Amélie Daunis .

PUBLIC VISÉ

La formation s'adresse aux assistant(e)s maternel(le)s souhaitant ouvrir ou travailler dans une Maison d'Assistant(e)s Maternel(le)s

LES PREREQUIS NECESSAIRES A L'EXERCICE DE L'EMPLOI

Aucun prérequis n'est nécessaire pour intégrer cette formation

INSCRIPTION

- Inscrivez-vous sur le site internet : www.mrpetiteenfance.fr
- Une conseillère reviendra vers vous pour compléter votre inscription
- Délai d'accès : 15 jours maximum avant la date de début de la formation

Méthodes pédagogiques

Notes	Remarques
<p>Connaissance des réglementations d'une MAM et aptitude à les mettre en œuvre.</p> <p>Durée: 1 Journée</p>	<p>Familiariser avec les lois concernant la protection des informations personnelles.</p> <p>Il est important de comprendre la législation concernant l'accueil des jeunes enfants.</p> <p>Familiariser avec la législation concernant les institutions qui hébergent du public.</p>
<p>Déterminer les démarches administratives associées à la création d'une MAM.</p> <p>Durée: 1 Journée</p>	<p>Énumérer les phases du projet, déterminer les procédures nécessaires et les entités impliquées.</p> <p>Composer son dossier de gestion</p>
<p>Outils d'apprentissages multiples</p>	<p>Vidéos, activités, QCM, quiz, partage d'expériences</p>

Comprendre le guide Ministériel

La loi de 2010, qui instaure la création des Maisons d'Assistants Maternelles, est mise en œuvre de différentes manières. Afin de résoudre ce problème, le ministère des Familles, de l'Enfance et des Droits des Femmes vient d'émettre un guide ministériel destiné aux PMI et aux assistantes maternelles. Ce guide, basé sur des « droits constants », devrait néanmoins contribuer à réduire les inégalités présentes entre les départements. Et mieux soutenir les assistantes maternelles désirant entreprendre le parcours de la MAM.



SUIVI

- Questionnaire de pré-formation (faire le point sur les attentes et les acquis vis à vis de la formation)
- Validation des connaissances au fil de la formation (quiz, questionnaires, auto-diagnostics partagés, mises en situations, travaux de réflexion en sous-groupes, ...)

À l'issue de la formation, l'apprenant sera en mesure d'appliquer les différentes réglementations liées aux MAM et de constituer son dossier administratif de demande d'ouverture

FIN DE FORMATION

- Formulaire d'auto-évaluation post-formation
- Certificat de réalisation
- Questionnaire de fin de formation à chaud
- Questionnaire de fin de formation à froid (3 mois plus tard)

21/01/2025